



## COMMUNE DE LIVILLIERS

---

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 21 juin 2018

(Exécution de l'art.32 du Code de l'Administration Communale)

Le vingt-et-un juin deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marion WALTER, Maire.

**Présents** : Mesdames, Cécile CARTON, Brigitte DUCHENE, Catherine FARGE, Marion WALTER & Messieurs Jean ABONDANCE, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Pierre MORIN,

**Absent(e) excusé(e)** : Mme Odette COISNON, pouvoir M. Jean ABONDANCE  
M. Roger TESSIER, pouvoir M. Frédéric JARRAUD  
Mme Sandrine BEDIER, pouvoir Mme WALTER Marion

**M. JARRAUD Frédéric a été élu secrétaire de séance.**

A 20 h 30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité et signé par chacun des membres présents.

### **1. / GROUPEMENT DE COMMANDES :**

- **Bornes incendie** : Le SDIS a décidé de ne plus assurer l'entretien des bornes incendie. La Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes a donc décidé de nous proposer un groupement de commandes afin de mutualiser les prestations.

M. BAERT Eric a fait établir différents devis et le prestataire qui a été retenu est QUALICONSULT (le moins onéreux). Si nous acceptons la proposition par délibération, nous devons signer une convention avec QUALICONSULT pour l'entretien de nos 7 bornes à incendie.

### **DELIBERATION**

**Considérant** la nouvelle législation relative à la vérification et à l'entretien des bornes à incendie ;

**Considérant** la proposition de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes de créer un groupement de commandes relatif à la vérification et à l'entretien des bornes à incendie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes de la communauté de communes Sausseron Impressionnistes relatif à la vérification et à l'entretien des bornes incendie.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce groupement de commandes.

➤ Voirie et aménagement urbain : Suite à l'arrivée des 3 communes (Auvers, Butry et Valmondois), la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes a dû renouveler le groupement de commandes pour les travaux de voirie et d'aménagement urbain dans le but :

- De mutualiser les prestations ;
- D'augmenter la masse annuelle des dépenses afin d'obtenir des conditions favorables à meilleur coût ;
- D'obtenir une certaine cohérence territoriale d'aménagement.

Chaque commune peut ou non adhérer à ce groupement de commandes (précédente délibération prise en septembre 2007).

### **DELIBERATION**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 28,

**Vu** la création du groupement de commandes pour les travaux de voirie communale et d'aménagement urbain, par la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes au bénéfice des communes membres afin de :

- ✓ Mutualiser les prestations ;
- ✓ Augmenter la masse annuelle des dépenses à réaliser et bénéficier, de ce fait, de prix et de conditions favorables ;
- ✓ Développer une cohérence territoriale d'aménagement pour une qualité technique et esthétique.

La commune de Livilliers :

- Sollicite son adhésion au groupement coordonné par la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes ;
- Choisit de bénéficier de l'ingénierie communautaire (maîtrise d'œuvre) ;
- S'engage à honorer sa participation financière pour les travaux et maîtrise d'œuvre sur les voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour les travaux de voirie communale et d'aménagement urbain.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce groupement de commandes.

## **2 / EGLISE**

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit la création d'un fonds spécifique en faveur des monuments historiques situés dans des communes à faibles ressources. Après étude de notre dossier, une subvention supplémentaire de 10% nous a été accordée par la DRAC pour les travaux de la 2<sup>e</sup> phase ce qui représente environ 40000€.

## **3 / ECOLE**

- Monsieur COAIL, Inspecteur de l'Education Nationale, nous a annoncé la fermeture d'une classe sur la commune de LIVILLIERS pour la rentrée de septembre 2018. Le RPI est sous le seuil de fermeture (117 élèves au lieu de 130 exigés).
- Mme DEHAECK quitte l'école de LIVILLIERS pour suivre une formation professionnelle. Mme BAHIER a obtenu sa mutation pour l'école d'AUVERS-SUR-OISE ;
- A ce jour, nous ne connaissons pas le nom du ou de la remplaçante ;
- La répartition des classes va s'effectuer de la façon suivante :  
Le Cours Préparatoire est transféré à HEROUVILLE-EN-VEXIN. Le Cours Élémentaire de 1<sup>re</sup> Année reste à LIVILLIERS.
- Nombre et répartition des élèves pour la rentrée 2018-2019 :

### **A HEROUVILLE-EN-VEXIN :**

- Petite section : **12** ; Moyenne Section : **12** ; Grande Section : **14**  
Ce qui représente **50 élèves**.

### **A LIVILLIERS :**

- CE1 : **19**

### **A GENICOURT :**

- CE2 : **21** ; CM1 : **10** ; CM2 : **17**

Ce qui représente **48 élèves**

## **4 / SMIRTOM**

Depuis 1<sup>er</sup> juin 2018 le SMIRTOM a mis en place de nouvelles modalités de collecte :

- Suppression du bac bleu ;
- Papier et carton à mettre dans bac jaune ;
- Verres : toutes les 4 semaines ;
- Ordures ménagères : toutes les semaines.

Les communes ont rencontré de grosses difficultés lors de la distribution des nouveaux bacs et de la reprise des anciens, non terminées à ce jour.

## **5./ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

### ➤ **Communauté de communes** :

- **FPIC** : La commission de finances de la CCSI a confirmé la proposition de prise en charge du FPIC communal 2018 soit environ 9294€ pour notre commune.
- **Gendarmerie d'Auvers-Sur-Oise** : La fusion des brigades d'Auvers-Sur-Oise et de Méry-sur-Oise est envisagée. Suite au mécontentement de la décision de fermeture sans préavis de la brigade d'Auvers-Sur-Oise à compter du 14 mai 2018, et après consultation des maires de la CCSI, un compromis a été mis à l'essai à savoir : accueil du public du lundi au vendredi sur Auvers-Sur-Oise et fermeture le week-end.

## **6 / QUESTIONS DIVERSES**

- **Repas des anciens** : Le repas s'est déroulé le vendredi 15 juin au restaurant la Quincaillerie à Nesles la Vallée, 24 personnes étaient présentes. Tout s'est très bien déroulé.
- **Cimetière** : La demande de subvention pour la restauration d'une autre partie du mur du cimetière a été effectuée le 8 juin 2018 auprès du PNR.
- **Fibre Optique** : la fibre optique arrive sur notre village. Une grande partie des câbles ont été raccordés sur la commune. Les travaux devraient se terminer fin 2018.
- **Contrat de Mme OUVRIER Brigitte** : Il se termine le 1<sup>er</sup> août 2018. La vacance de poste a été créée auprès du CIG. Une proposition de contrat (CDD) de 2 ans lui a été proposée. Elle a accepté et la nomination devra se faire auprès du CIG courant juillet.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 23h00

Pour extrait, en Mairie le 22 juin 2018

Le Maire  
Marion WALTER